



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## statistiques

Question écrite n° 21362

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer le nombre de communes comptant zéro habitant.

### Texte de la réponse

Les derniers chiffres connus de la population légale des communes sont ceux obtenus lors du dernier recensement de la population, celui de 1990. A cette occasion, la population sans doubles comptes de cinq communes a été de zéro habitant. Il s'agit des communes suivantes : Caunette-sur-Lauquet (Aude) ; Beaumont-en-Verdunois (Meuse) ; Bezonvaux (Meuse) ; Haumont-près-Samogneux (Meuse) ; Louvenant-Côte-du-Poivre (Meuse). Les quatre dernières communes correspondent à des communes qui ont été détruites complètement lors de la première guerre mondiale et qui ne sont plus habitées depuis. Elles ont cependant conservé un statut légal au titre du souvenir. La première s'est, quant à elle, peu à peu vidée de sa population. Le recensement de 1999, prévu au mois de mars, permettra d'établir une nouvelle liste des communes ayant zéro habitant.

### Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 21362

**Rubrique** : Communes

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 novembre 1998, page 6100

**Réponse publiée le** : 18 janvier 1999, page 334